

avec 231 voix sur 388 votants. Il ne prit la parole que dans le procès de Louis XVI, en motivant son vote comme suit, sur le 3^e appel nominal : « Louis a été déclaré convaincu du crime de conspiration. Il est question d'appliquer une peine. La peine contre les conspirateurs est la peine de mort : je vote pour la mort. » Il vota également sans appel au peuple et sans sursis. Après cette législature, Azéma devint commissaire du Directoire dans son département ; sous l'Empire, il fut nommé juge au tribunal de Pamiers (1806), puis revint bientôt à Paris, où il entra dans les bureaux du ministère de la Justice. On croit qu'il rendit quelques services à la police du premier Empire.

AZÉMAR (LOUIS-ARMAND-AUGUSTE), député de 1876 à 1881, né à Rodez (Aveyron), le 21 février 1815, mort à Rodez, le 6 avril 1884. Avocat du barreau de Rodez, il devint sous le second Empire adjoint au maire de cette ville, puis conseiller de préfecture de l'Aveyron. Le 4 septembre lui ayant retiré ces fonctions, il se fit élire par les conservateurs, d'abord conseiller général pour le canton de Marcillac, en 1871, ensuite député de la 1^{re} circonscription de Rodez aux élections du 20 février 1876 : il avait obtenu alors 6,280 voix sur 10,705 votants et 13,877 inscrits, contre 3,936 données à M. Mazenc, candidat républicain. Sa profession de foi disait : « Je défendrai tous les intérêts religieux et tous les principes fondamentaux de l'ordre social. Je suis franchement conservateur. » Il siégea au groupe de l'appel au peuple, et soutint avec la minorité le ministère de Broglie-Fourton, issu du 16 mai, et dont il fut le candidat officiel après la dissolution de la Chambre. Le 14 octobre 1877, il fut réélu par 6,258 voix sur 11,516 votants et 14,548 inscrits, contre MM. Rodat, 3,046 voix et Mazenc 2,157. Dans la législature de 1877 à 1881, il se prononça contre tous les ministères de centre gauche et de gauche qui se suivirent au pouvoir, vota : le 20 janvier 1879, contre le ministère Dufaure ; le 16 mars 1880, contre l'application des lois existantes aux congrégations non autorisées, et, le 8 février 1881 pour le rétablissement du divorce. Il repoussa de même « l'article 7 » et toutes les lois présentées par M. J. Ferry sur l'organisation de l'enseignement. Il échoua au renouvellement de la Chambre, le 21 août 1881, avec 5,314, contre M. J. Fabre, républicain, élu par 6,072 suffrages.

AZERM (GUSTAVE-LOUIS), représentant à l'Assemblée constituante de 1848, né à Toulouse (Haute-Garonne), le 2 mai 1798, mort à Muret (Haute-Garonne), le 11 janvier 1867. Propriétaire-agriculteur à Anneville, sa notoriété n'avait pas dépassé les limites de son pays natal, quand il fut, le 11^e sur 12, élu représentant du peuple à l'Assemblée constituante, le 23 avril 1848, par 43,720 voix. Républicain mo-

déré, il prit place à gauche, mais suivit le parti du général Cavaignac, et vota :

Le 2 septembre 1848, pour le maintien de l'état de siège ;

Le 4 octobre, contre l'incompatibilité des fonctions ;

Le 7 octobre, contre l'amendement Grévy ;

Le 2 novembre, contre le droit au travail.

Après l'élection de Louis Napoléon à la présidence de la République, Azerm tendit à se rapprocher des républicains plus avancés ; il se prononça, par exemple :

Le 27 décembre, pour la suppression de l'impôt du sel ;

Le 12 janvier 1849, contre la proposition Râteau ;

Le 21 mars, contre l'interdiction des clubs ;

Le 16 avril, contre l'expédition de Rome.

Azerm fut, le 26 mai 1848, un des signataires de la proposition tendant à ce que les noms des représentants ayant pris part aux scrutins les plus importants fussent insérés au *Moniteur*. Son nom figura aussi, après les journées de juin, au bas d'une protestation contre le vote récent de l'état de siège par l'Assemblée ; mais il réclama, le lendemain, contre l'apposition de sa signature sur ce document. Non réélu à la législative, Azerm rentra dans la vie privée.

AZUNI (DOMINIQUE-ALBERT, CHEVALIER), député au Corps législatif en 1808, né à Sassari (Sardaigne), le 3 août 1749, mort à Cagliari, le 23 janvier 1827, se livra de bonne heure à l'étude du droit commercial et maritime, et acquit une réputation qui le fit entrer aux Académies de Turin, de Naples et de Florence. Bonaparte le fit venir à Paris à son retour d'Égypte et le chargea de rédiger la partie maritime du Code de commerce. En 1807, il fut nommé président du Tribunal d'appel de Gênes, et, le 3 octobre 1808, élu par le Sénat conservateur député au Corps législatif pour le département de Gênes ; l'arrondissement de Novi l'avait préalablement choisi comme candidat au Corps législatif par 26 voix sur 44 votants et 67 inscrits. Il était en même temps vice-intendant de Nice et sénateur en Italie. A la réorganisation des tribunaux, en 1811, il fut maintenu dans ses fonctions de président de la Cour d'appel de Gênes, qu'il conserva jusqu'à la Restauration. Il fut créé, le 19 juin 1813, chevalier de l'Empire, chevalier de la Légion d'honneur et de l'Ordre de la Réunion, fondé en 1811 par Napoléon 1^{er}, en mémoire de la réunion de la Hollande à la France. On cite parmi ses ouvrages les plus estimés : *le Système universel des droits maritimes de l'Europe*, traduit en plusieurs langues, un *Dictionnaire universel de jurisprudence commerciale*, le *Système universel des armements en course*, etc. Dans une *Dissertation sur l'origine de la boussole* (1805), il attribue aux Français l'invention de cet instrument, que les Italiens avaient toujours revendiquée jusqu'alors.

B

BABAUD-LARIBIÈRE (FRANÇOIS-SATERNIN-LÉONIDE), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Confolens (Charente), le 5 avril 1819, mort à Perpignan, le 25 avril 1873, fit ses études de droit à Poitiers, se fit inscrire,

en 1840, au barreau de Limoges et collabora à plusieurs journaux républicains de la région : *l'Écho du peuple* de Poitiers, le *Progressif* de Limoges, *l'Indépendant de la Charente*, etc. La part qu'il prit à la campagne des banquets,

en 1848, lui valut du gouvernement provisoire le poste de commissaire de la République dans la Charente. Élu, le 23 avril 1848, représentant du peuple dans le département de la Charente le 7^e sur 9, par 35,919 voix sur 92,994 votants, il siégea à gauche, et prit une part active aux travaux de l'Assemblée constituante, où il fit partie du comité de l'intérieur.

À la séance d'ouverture, le 4 mai 1848, il proposa « d'acclamer la République à la face du soleil en face de l'héroïque population de Paris ». En conséquence, l'Assemblée entière, conduite par son doyen d'âge, Audry de Puyravault, se rendit sur le péristyle du Palais-Bourbon, et là, devant la foule assemblée, proclama la République démocratique au nom du peuple et de l'Assemblée nationale. La foule répondit par une longue acclamation.

Le 14 mai, la veille de la manifestation sur les affaires de Pologne et d'Italie, à la réunion des députés républicains qui se tint dans la bibliothèque du Conseil d'État, Babaud-Laribière fut le seul qui se prononça contre la guerre, en objectant qu'une guerre européenne pourrait entraîner la perte de la République. On traita alors cette politique d'antirépublicaine et de matérialiste, mais les troubles du lendemain la firent cependant adopter.

La commission exécutive ayant été attaquée à la séance du 12 juin, au sujet du crédit de 100,000 fr. par mois qu'on demandait pour elle, Babaud-Laribière prit sa défense, sans réussir à faire voter le projet. Il prit également la parole lors de la proposition de rétablissement du cautionnement des journaux, et soutint que la loi de 1830, qui exigeait de chaque journal un cautionnement de 24,000 fr. et qu'on voulait faire revivre, avait été abrogée par la loi de 1835 ; le général Cavaignac lui répondit que la loi de 1835 avait été abrogée par la Révolution de 1848, et que celle de 1830 restait par conséquent en vigueur. Malgré la faiblesse de cette argumentation, l'Assemblée rétablit le cautionnement.

La proposition de l'élection du président de la République par le suffrage universel amena de nouveau Babaud-Laribière à la tribune, le 26 octobre 1848 ; il ne prit pas la question de front, mais s'efforça de démontrer que l'Assemblée, en se séparant avant d'avoir voté dans leur intégralité les lois organiques de la République, manquait à son mandat et laissait le pays dans une situation anormale.

Pendant cette législature, il vota : le 26 mai 1848, pour le bannissement de la famille d'Orléans ; le 7 juin, contre la loi sur les attroupements ; le 28 juillet, avec la droite, pour le décret contre les clubs ; le 31 juillet, contre la proposition Proudhon ; le 9 août, contre la loi rétablissant le cautionnement ; le 26 août, contre les poursuites intentées à Louis Blanc et à Caussidière ; le 21 octobre, avec la droite, pour le remplacement militaire ; le 23 octobre, contre la sanction de la constitution par le peuple ; le 2 novembre, contre le droit au travail (amendement Félix Pyat) ; le 4 novembre, pour l'ensemble de la constitution ; le 25 novembre, avec la droite, pour la proposition de Dupont de l' Eure : le général Cavaignac a bien mérité de la patrie ; le 27 décembre, pour la suppression de l'impôt du sel ; le 12 janvier 1849, contre la proposition Râteau ; le 22 janvier, contre le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour ; le 31 janvier, pour la mise en accusation des ministres ; le 16 avril, contre le vote de 1,200,000 francs pour l'expédition de Rome ; le 20 avril, pour la suppres-

sion du cautionnement des journaux ; le 2 mai, pour l'amnistie des transportés ; le 11 mai, pour la mise en accusation du Président et de ses ministres ; le 18 mai, pour l'abolition de l'impôt des boissons ; le 23 mai, pour l'ordre du jour de la gauche sur les affaires d'Italie et de Hongrie. Babaud-Laribière ne fut pas réélu à la Législative de 1849, et échoua également à l'élection partielle du 3 février 1850, avec 24,297 voix contre Edgar Ney, candidat de L. Napoléon, qui fut élu par 58,750 voix ; les électeurs de la Charente étaient convoqués pour remplacer un député, M. Sazerac de Forge, décédé.

Pendant le second Empire, il se livra à des travaux historiques : *Histoire de l'Assemblée constituante* (2 vol.), *Études historiques et administratives* (2 vol.), *Lettres charentaises* (2 vol.), *Questions de chemins de fer*, etc. Au 4 septembre 1870, le gouvernement de la Défense nationale le nomma préfet de la Charente ; il avait été élu, quelques mois auparavant, Grand-Maître de la Franc-maçonnerie française.

BABEY (PIERRE-MARIE-ATHANASE), député à la Constituante de 1789, membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Orgelet (Jura), le 2 mai 1743, mort à Salins (Jura), le 9 novembre 1815, était avocat du roi à Orgelet au moment de la Révolution, dont il embrassa les idées avec une inflexible fermeté. Élu député du Tiers-État aux États-Généraux, le 15 avril 1789, par le bailliage d'Aval, avec 188 voix sur 372 votants, il fit annuler, le 7 décembre 1790, les remerciements votés au départ de la Meurthe au sujet de la sédition de Nancy, demanda que l'Assemblée se déclarât en permanence pour attendre l'acceptation du roi lors de la présentation de la constitution civile du clergé, et, le 28 février 1791, prit la parole pour démontrer l'urgence d'une loi contre les émigrés, et émit des propos menaçants contre les membres du Comité de Constitution qui refusaient de présenter ce projet de loi.

Le 15 juillet suivant, il demanda de convertir en décret l'avis des comités portant que le roi serait suspendu de ses fonctions jusqu'à l'achèvement de la Constitution, et déchu du trône, s'il ne l'acceptait pas.

Élu membre de la Convention par le département du Jura, le 5 septembre 1792, à la pluralité des voix sur 430 votants, il apporta dans cette assemblée des opinions modérées. Dans le procès de Louis XVI, il répondit, au 3^e appel nominal : « Je vote pour la réclusion de Louis jusqu'à la paix, et pour le bannissement à cette époque. » Il réclama en même temps la convocation des assemblées primaires. Inclinant du côté de la Gironde, et ayant protesté contre le 31 mai, il fut au nombre des 73 conventionnels arrêtés pour ce fait.

Le 21 vendémiaire au IV, il fut compris, comme député du Jura, parmi les membres de la Convention qui entrèrent au Conseil des Cinq-Cents, par 221 voix sur 254 votants, et fit partie de ce Conseil jusqu'en floréal an VII. Il ne joua aucun rôle politique sous l'Empire.

BABEY (MARIE-FRANÇOIS-VINCENT-MICHEL), neveu du précédent, député sous la Restauration, né à Orgelet (Jura), le 5 avril 1774, mort à une date inconnue, était, en 1793, réquisitionnaire à l'armée du Rhin. Membre du conseil d'arrondissement de Lons-le-Saulnier, et maire d'Orgelet en 1814, il complimenta, en octobre le comte d'Artois passant par Lons-le-Saulnier, fut décoré de la Légion d'hon-

neur, et fut élu député à la Chambre introuvable par le collège du département du Jura, le 22 août 1815, avec 130 voix sur 193 votants et 281 inscrits. Il échoua dans le même collège, aux élections du 4 octobre 1816, avec 87 voix sur 204 votants, mais fut réélu, le 10 octobre 1821, par 75 voix sur 112 votants et 159 inscrits, contre M. Gagneur, député sortant, qui ne réunit que 30 voix. Il fut moins heureux aux élections du 23 juin 1830, dans le 1^{er} arrondissement électoral du Jura (Lons-le-Saulnier), où il fut battu, avec 65 voix, par M. Cordier qui réunit 122 suffrages. Il avait été nommé, le 18 avril 1816, conseiller à la Cour royale de Besançon, et ne se fit pas remarquer à la Chambre.

BABIN-CHEVAYE (LOUIS-MARIE-MATHURIN), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Nantes (Loire-Inférieure), le 2 novembre 1824, mort à Nantes, le 6 avril 1887, était constructeur de navires. Membre de la Chambre et du tribunal de commerce de Nantes, conseiller municipal, il n'avait eu aucune part aux événements politiques, quand il fut, le 8 février 1871, élu représentant à l'Assemblée nationale le 1^{er} sur 12, avec 71,613 voix sur 95,897 votants et 155,400 inscrits. Il se fit d'abord inscrire à la réunion Feray, comme républicain-conservateur, puis fut membre, à la fois, du centre droit et du centre gauche. C'est dire qu'il vota tantôt avec la droite, tantôt avec la gauche, acceptant tour à tour le Septennat et la Constitution de 1875. Il se prononça :

Le 1^{er} mars 1871, *pour* les préliminaires de paix ;

Le 16 mai, *pour* les prières publiques (proposition Cazenove de Pradines) ;

Le 30 août, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée ;

Le 3 février 1872, *contre* le retour du Parlement à Paris ;

Le 24 mai 1873, *contre* la démission de Thiers ;

Le 20 janvier 1874, *pour* la loi sur les maires ;

Le 25 février 1875, *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles.

Il ne fit partie d'aucune autre assemblée.

BABOIN (JEAN-AIMÉ-HEXRI), député au corps législatif en 1869-1870, né à Lyon (Rhône), le 4 mars 1839. Riche manufacturier, M. Baboin fut, dans la 3^e circonscription de l'Isère, le candidat officiel du gouvernement impérial au corps législatif, le 6 juin 1869 ; il fut élu avec 17,005 voix contre M. Réal (12,417), sur 29,503 votants et 35,559 inscrits, siégea avec la majorité et s'associa à tous ses votes, y compris celui de la déclaration de guerre à la Prusse. Depuis le 4 Septembre, son nom n'a plus été mêlé à la politique.

BABORIER (FRANÇOIS), député au Conseil des Anciens, né à Saint-Vallier (Drôme), le 15 août 1746, mort à Saint-Vallier, le 26 juillet 1811. Lors de son élection comme député de la Drôme au Conseil des Anciens, le 23 germinal an VI, il était notaire à Saint-Vallier. Il n'adhéra pas au 18 Brumaire, et rentra dans la vie privée sous le Consulat.

BAC (JEAN-BAPTISTE-THÉODORE), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848 et 1849, né à Limoges (Haute-Vienne), le 14 avril 1809, mort à Paris,

le 30 mai 1865. Ses études classiques terminées, il suivit les cours de la Faculté de Droit. Licencié en 1830, il débuta au barreau de Limoges, et s'y fit bientôt une place honorable, surtout dans les procès criminels : les deux procès célèbres de Mme Lafarge et de Marcellange, qu'il plaida, appelèrent sur lui l'attention et lui donnèrent une grande notoriété. En même temps, dans les divers procès intentés par le gouvernement de Louis-Philippe à la presse départementale de l'opposition, il affichait nettement ses opinions démocratiques. La République de 1848, dont il salua l'avènement, le nomma commissaire du gouvernement provisoire dans la Haute-Vienne : les électeurs de ce département l'envoyèrent à l'Assemblée constituante, le 3^e sur 8, par 38,778 voix sur 61,130 votants et 82,272 inscrits. Il prit place à la Montagne, et tous ses votes, — sauf, à la fin de la session, dans quelques scrutins où il est porté absent, — furent d'accord avec ceux de ses collègues de l'extrême-gauche. Il prit plusieurs fois la parole dans les grandes discussions politiques, notamment pour combattre la demande en autorisation de poursuites contre Louis Blanc, et se prononça :

Le 1^{er} septembre 1848, *contre* le rétablissement de la contrainte par corps ;

Le 18 septembre, *pour* l'abolition de la peine de mort ;

Le 7 octobre, *pour* l'amendement Grévy sur la présidence ;

Le 2 novembre, *pour* le Droit au travail ;

Le 23 novembre, *contre* l'ordre du jour : « Le général Cavaignac a bien mérité de la patrie » ;

Le 27 décembre, *pour* la suppression complète de l'impôt du sel ;

Le 12 janvier 1849, *contre* la proposition Râteau, etc.

Il prit encore une part active aux discussions des bureaux, des commissions, ainsi que du comité des affaires étrangères, dont il faisait partie.

Le 13 mai 1849, il fut réélu par ses concitoyens de la Haute-Vienne à l'Assemblée législative, le 2^e de la liste, avec 36,609 suffrages sur 57,464 votants et 81,891 inscrits. En même temps, les électeurs de la Seine l'avaient élu leur représentant par 112,259 voix ; il opta pour la Haute-Vienne et siégea, comme à la Constituante, sur les bancs de la Montagne. Le 11 juin, il vota *contre* l'ordre du jour pur et simple après l'interpellation Ledru-Rollin sur les affaires de Rome. Pourtant, son nom ne figura point au bas de l'appel aux armes lancé le surlendemain par ses collègues de l'extrême-gauche ; il s'absenta de Paris vers cette époque, et plaida, à Bordeaux, pour le représentant Lagrange, diffamé par un journal conservateur local. Il revint occuper son siège, vota *contre* les poursuites réclamées par le gouvernement contre plusieurs députés en raison de leur participation à l'affaire du 13 juin, monta souvent à la tribune pour se prononcer énergiquement contre les projets et les actes de la majorité conservatrice, combattit d'autre part la politique de l'Élysée, et fut, le 2 décembre 1851, au nombre des représentants qui se groupèrent autour de Victor Hugo pour arrêter un plan de résistance. Le triomphe du Coup d'Etat rendit ce plan inutile ; en vertu du décret du 11 janvier 1852, Bac dut quitter la France. Il y rentra quelques années plus tard, et se fit inscrire sur le tableau des avocats du barreau de Paris.

BACCIOCHI (FÉLIX-PASCAL, PRINCE DE LUCQUES ET DE PIOMBINO), membre du Sénat conservateur, né à Ajaccio (Corse), le 18 mai 1762, mort à Bologne (Italie), le 28 avril 1841, d'une famille noble de Corse, entra dans l'armée. Simple capitaine d'infanterie en 1796, il demanda à Napoléon Bonaparte, qui venait d'être nommé général en chef de l'armée d'Italie, la main de sa sœur Elisa. Napoléon refusa; le mariage n'en fut pas moins célébré à Marseille, le 5 mai 1797, et le général Bonaparte, qui était à cette époque en Italie, accepta le fait accompli. Bacciochi fut nommé peu après colonel du 26^e régiment d'infanterie légère. Il devint ensuite membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII, officier du même ordre le 25 prairial suivant, membre du Sénat conservateur le 8 frimaire an XIII, grand cordon de la Légion d'honneur le 15 ventôse an XIII, président du collège électoral des Ardennes et général.

Lorsque, en 1805, Napoléon érigea Lucques et Piombino en principauté pour donner une couronne à sa sœur Elisa, Bacciochi fut couronné en même temps que la princesse; mais, reconnaissant la haute supériorité de sa femme, lui laissa en apparence et en réalité l'entière direction des affaires et se contenta d'être le rôle effectif de simple aide-de-camp. On raconte que le prince dépossédé de Piombino se plaignait à M. de Talleyrand de ne plus savoir quel nom prendre : « Prenez donc celui de Bacciochi, il est vacant », lui répondit de Talleyrand. Après les événements de 1814, Bacciochi suivit la princesse Elisa à Bologne, à Trieste, en Allemagne et au château de Santo-Andrea, près de Trieste, où la princesse mourut, le 7 août 1820; après cet événement, il se fixa à Bologne jusqu'à sa mort.

BACCIOCHI (FÉLIX-MARNÉS, COMTE), petit-neveu du précédent, sénateur du second Empire, né à Ajaccio (Corse), le 2 mars 1803, mort à Paris, le 23 septembre 1866, était le neveu de la princesse Napoléone-Elisa Bacciochi, fille de Félix Bacciochi et d'Elisa Bonaparte; héritier de la plus grande partie des biens de l'ex-prince de Lucques, il fut chargé, en 1852 par Louis-Napoléon alors président de la République, d'une mission diplomatique en Grèce, en Egypte et en Turquie. Sous le second Empire, il devint premier Chambellan de l'Empereur et surintendant des spectacles de la cour. « Un décret du 2 juillet le créa surintendant général des théâtres de l'Empire à la suite d'un remaniement complet de l'administration des beaux-arts. Trois ans plus tard, il était appelé au Sénat (5 mars 1866). Il n'y siégea que quelque mois, et mourut la même année. Il était grand officier de la Légion d'honneur. La chronique scandaleuse de l'empire l'accusa de couvrir de son titre de premier chambellan des fonctions moins enviées auprès de Napoléon III; aussi le public souligna-t-il avec malice la part que lui fit M. Troplong, président du sénat, dans le memento nécrologique de rigueur des sénateurs décédés. « Dans ce haut poste de confiance, dit-il, il sut être modeste : il évita le bruit autour de son nom, et échappa à cette loi que La Bruyère semble imposer à l'homme de cour d'être martyr de son ambition. »

BACHARETIE. Voy. BEAUFUY (DE)

BACHASSON. Voy. MONTALIVET (DE)

BACHELLERIE (GUILLAUME-MICHEL) repré-

sentant à la Chambre des Cent-Jours et député en 1820, né à Pierre-Buffière (Haute-Vienne), le 22 novembre 1764, mort à une date inconnue, était conseiller à la Cour impériale de Limoges, lorsqu'il fut élu, le 17 mai 1815, représentant de la Haute-Vienne à la Chambre des Cent-Jours par le collège de département, avec 49 voix sur 73 votants, contre M. Bordas (Pardoux), ancien député (24 voix). Le 22 août suivant, il échoua, dans le même collège, avec 60 voix sur 178 votants; mais, le 4 novembre 1820, le 1^{er} arrondissement de la Haute-Vienne (St-Junien) le réélut à la Chambre des députés, où il passa inaperçu.

BACHELOT (FRANÇOIS-MARIE) député au Conseil des Cinq-Cents, né à Piriac (Loire-Inférieure) le 26 juillet 1758, mort à Vannes (Morbihan), le 22 janvier 1827, fut élu député du Morbihan au Conseil des Cinq-Cents, le 24 vendémiaire an IV. Il monta une fois à la tribune, le 26 septembre 1797, pour appuyer vivement le projet de loi qui excluait les nobles de toutes les fonctions publiques. Il sortit de l'assemblée peu après, et ne prit plus part aux affaires politiques.

BACHELU (GILBERT-DÉSIRÉ-JOSEPH, BARON), député de 1830 à 1834, né à Dôle (Jura), le 9 février 1777, mort à Paris, le 16 juin 1849, était fils d'un conseiller-maire à la Cour des comptes de Dôle, et entra en 1794 comme sous-lieutenant à l'école du génie de Metz. Il fit, comme capitaine, la campagne du Rhin en 1795, passa en Egypte où il fut nommé chef de bataillon par Kléber à cause de sa belle conduite au siège du Caire, servit dans l'expédition de Saint-Domingue (1802) comme colonel du génie, et, après la mort du général Leclerc, commandant en chef, et dont il était l'aide-de-camp, fut chargé de porter en France les dépêches du commandant par intérim. Il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII, officier du même ordre le 25 prairial suivant, passa chef d'état-major du génie au camp de Boulogne, commandant du 11^e d'infanterie de ligne en 1805, et général de brigade en 1809, après une marche brillante à travers la Croatie. Créé baron de l'Empire en août 1810, il commanda en second la place de Dantzic (1811), et fut promu général de division en 1813.

Après avoir reçu de la Restauration la croix de Saint-Louis, le 19 juillet 1814, il suivit la campagne des Cent-Jours, prit part au premier engagement du 15 juin 1815 sur la Sambre, et fut blessé à Waterloo.

Il rentra à Paris après le licenciement de l'armée de la Loire, et, le 15 octobre 1815, fut arrêté, incarcéré pendant quatre mois, puis exilé.

Revenu en France en 1817, il fut rayé du cadre de l'état-major par suite de la mesure générale prise par le gouvernement royal en 1824. Le 21 octobre 1830, le département du Jura l'élit député par 140 voix sur 189 votants et 278 inscrits, contre M. Lempereur de Saint-Pierre (45 voix); aux élections du 5 juillet 1831, il échoua avec 93 voix, contre M. Lempereur de Saint-Pierre, qui fut élu par 110 voix; mais, le 27 décembre 1832, le 1^{er} collège électoral du Jura lui rendit son siège à la Chambre, par 93 voix sur 166 votants et 267 inscrits, contre M. Dusillet, maire de Dôle (65 voix). Il vota à la Chambre avec la gauche dynastique. Il ne fut pas réélu à la législature suivante, mais, le 3 mars 1838, le 4^e collège électoral de Saône-

et-Loire (Châlons-sur-Saône) l'envoya à la Chambre, en remplacement de M. Thiard, qui avait opté pour un autre collège : il eut 206 voix sur 388 votants et 547 inscrits, contre 176 voix données à M. Lerouge. Réélu dans le même collège, le 2 mars 1839, par 249 voix sur 461 votants et 548 inscrits contre le général Brunet-Deuon (203 voix), il échoua aux élections du 9 juillet 1842, avec 219 voix contre 251 obtenues par ce même concurrent. Retraité comme général de division le 30 janvier 1848.

BACO DE LA CHAPELLE (RENÉ-GASTON), député à l'Assemblée constituante de 1789 et au Conseil des Cinq-Cents, né à Nantes (Loire-Inférieure), le 28 avril 1751, mort à la Guadeloupe, le 29 novembre 1800, était fils de Pierre Baco, négociant et capitaine de navire, et d'Anne de la Ville, qui appartenait à la famille de Pierre de la Ville de Chambardet, maire de Nantes en 1772. Le grand-père paternel de Baco de la Chapelle était « noble homme », Louis Baco, sieur de la Boulais, avocat au Parlement de Paris. Il commença par suivre lui-même cette carrière, fut substitut, puis procureur du roi au présidial de Nantes ; à la fin de 1788, il devint un des principaux promoteurs des agitations du tiers-état nantais. M. Kerviler (*Revue historique de l'Ouest* 1885) en a rapporté, d'après les mémoires inédits du greffier Blanchard, un curieux épisode. Le sénéchal de Nantes, Bellabre, voulant se signaler comme nouveau noble, donna en l'honneur du rétablissement du Parlement de Bretagne (octobre 1788) un grand banquet où il imagina de faire distribuer de petites « médailles en sucrerie » chargées des emblèmes du clergé, de la noblesse et du tiers-état ; or, le tiers y était représenté par un balai, signe de la servitude. Baco, invité à la fête, se leva indigné de cet outrage et se retira brusquement. L'aventure, connue bientôt dans la ville, y produisit une profonde émotion. Vers la même époque, les chefs des corporations et de la bourgeoisie ayant établi, en face du conseil communal de Nantes, un comité ou conseil extraordinaire siégeant aussi à l'Hôtel-de-Ville et portant le nom de *Commune*. Baco devint l'orateur habituel de cette assemblée, et, de fait, le véritable maire, en attendant qu'il le fût plus tard de droit. L'influence très considérable qu'il avait prise dans le pays le désignait aux suffrages de ses concitoyens ; d'abord député de Nantes (décembre 1788) aux Etats de Bretagne, puis troisième électeur-rédacteur (avril 1789) du cahier des doléances, il fut enfin élu député du Tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Nantes, le 18 du même mois. A la Constituante, son rôle fut assez modeste ; membre assidu du *club breton* dont il suivait les inspirations, il siégea à gauche, et prit la parole, le 13 novembre 1790, pour accuser l'abbé Maury d'être l'instigateur de l'émeute et du pillage de l'hôtel de Castries. En récompense de son civisme, il fut, le 28 août 1791, avec son collègue Giraud, élu haut juré à la Haute-Cour nationale pour la Loire-Inférieure. Giraud, maire de Nantes, ayant donné sa démission, Baco le remplaça à l'Hôtel-de-Ville (décembre 1792). Il y resta dix mois, pendant lesquels il eut à défendre la ville contre les entreprises des Vendéens. Dès le lendemain de son installation, il fit prendre par le conseil de la Commune une délibération pour protester contre les « attaques de la Convention par les énergumènes », et fit envoyer à la barre de l'Assemblée deux délégués avec mission d'y pro-

noncer un discours extrêmement hardi, dont Baco était l'auteur, et où il était dit :

« Citoyens représentants, nous venons vous apporter la vérité ; mais faites plus que l'entendre, sachez en profiter. Vos divisions, vos débats scandaleux ont retenti dans tous les coins de la France. Le peuple en est affligé. Il vous avait envoyés pour faire des lois et vous ne savez pas vous en imposer à vous mêmes... etc. »

En mars 1793, les Vendéens s'étant pour la première fois présentés devant Nantes, Baco déploya de l'énergie et de la décision, institua un comité directeur de cinq membres chargé de présider aux mesures de défense, en même temps qu'un tribunal criminel extraordinaire pour juger sans appel les révoltés. Son esprit d'indépendance était tel, qu'il reçut fort mal, au mois de mai, les quatre commissaires envoyés par la Convention, Merlin, Sevestre, Gillet et Cavaignac, et qu'il eut avec eux de terribles démêlés. Dénoncé par eux comme fédéraliste, il fut mis hors la loi par la Convention dans la séance du 17 juillet, tandis que de son côté, il traitait publiquement de « calomniateurs » et de « traîtres à la patrie » les représentants Gillet et Merlin. Il fit plus : il eut l'audace de se présenter lui-même, le 2 août 1793, à la barre de la Convention ; il rappela, au milieu d'une grêle d'interruptions, les services qu'il avait rendus à la ville de Nantes, et, comme Fayau, après Chabot, Thuriot et Collot-d'Herbois, accusait l'ex-constituant d'avoir pactisé avec les Vendéens :

— « *Tu en as menti, j... f... !* » s'écria Baco.

Sur la motion de Legendre, il fut décrété d'accusation, et envoyé à l'Abbaye ; mais on s'abstint de le traduire devant le tribunal révolutionnaire, et il bénéficia même bientôt d'une certaine liberté, et put sortir en surveillance dans les rues de Paris.

Mis en liberté en 1794, il revint à Nantes, et élu, le 24 vendémiaire an IV, député de la Loire-Inférieure au Conseil des Cinq-Cents, il y parut quelquefois à la tribune, parla sur la création des percepteurs intérimaires et sur l'organisation de la marine, puis fut envoyé, avec Burnel, comme agent du Directoire aux îles de France et de la Réunion pour surveiller l'exécution du décret relatif à l'émancipation des noirs. Là encore son humeur bataillonne lui attira de graves conflits avec les autorités militaires ; le gouverneur de Malartic et le contre-amiral Serey refusèrent de reconnaître sa mission et le firent déporter aux Manilles ; il s'en plaignit, dans une lettre écrite en décembre 1796, au Directoire, qui le rappela et lui confia quelque temps la direction de l'Opéra. Il échangea ce poste contre une nouvelle mission à la Guadeloupe ; c'est là qu'il termina, au moment du coup d'état de brumaire, son existence agitée.

BACON (LUC-JOSEPH), député au Conseil des Anciens, dates de naissance et de mort inconnues, était cultivateur-proprétaire à Hesdin, où il avait occupé successivement les fonctions de président de l'administration municipale, de maire et d'agent national, quand il fut élu, le 23 germinal an V, député du Pas-de-Calais au Conseil des Anciens. Il y apportait des idées modérées qui lui imposèrent un rôle assez effacé. Rendu à la vie privée, après le 18 fructidor, il revint à Hesdin, où il reprit ses travaux agricoles, et devint peu de temps après conseiller général du Pas-de-Calais.

BACONNIÈRE. Voy. SALVERTE (DE).

BACOT (CÉSAR-JOSEPH), député de 1830 à 1848 et représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Paris, le 4 août 1787, mort à la Croix (Indre-et-Loire), le 20 avril 1870. Ses études militaires terminées à l'école de Fontainebleau, il fit les campagnes d'Allemagne, de Russie, de Saxe et de France, fut blessé à la Moskowa et à Leipsig, et devint (1814) chef de bataillon dans la garde. Le retour des Bourbons le laissa sans emploi. Réintégré dans son grade pendant les Cent-Jours, il réussit, comme commandant maritime des arrondissements de Dieppe et d'Abbeville, à s'opposer au projet du duc de Castries, qui s'efforçait de conserver au roi la place de Dieppe. Mais la seconde Restauration le fit rentrer encore une fois dans la retraite ; mis à la demi-solde, il vécut obscurément à Tours, jusqu'au mois de juillet 1830, date de sa première élection comme député par le collège de cette ville. Successivement réélu pendant tout le règne de Louis-Philippe, les 5 juillet 1831, 21 juin 1834, 4 novembre 1837, 2 mars 1839, 9 juillet 1842 et 1^{er} août 1846, et cette dernière fois avec 340 voix contre deux concurrents, dont l'un, M. Richemont, obtint 255 voix, il siégea dans l'opposition constitutionnelle sur les bancs opposés à ceux qu'avait longtemps occupés son frère, Bacot de Romand (V. p. bas), et vota avec les conservateurs « libéraux », le plus souvent même avec la gauche, *contre* l'indemnité Pritchard, *pour* la proposition concernant les députés fonctionnaires, etc. Il était retraité, depuis le 29 avril 1834, avec le grade de lieutenant-colonel. Ce fut lui qui parvint à obtenir du gouvernement la communication annuelle des documents statistiques propres à faire connaître notre situation commerciale en Algérie. Il fut aussi l'auteur d'une proposition de réduction de 100,000 francs sur les constructions d'établissements militaires. Il était intervenu avec une certaine vivacité dans la discussion relative à la liste des nouveaux pairs choisis par Casimir Périer en 1831 ; il parla encore sur les droits des officiers et des légionnaires créés à l'époque des Cent-Jours et, dans la session de 1840, attaqua les crédits complémentaires et extraordinaires présentés par le gouvernement.

Après la révolution de février, les électeurs du département d'Indre-et-Loire le nommèrent, le 23 avril 1848, le 3^e sur 8, avec 62,175 voix, représentant du peuple à l'Assemblée constituante. Mais il y marqua peu et n'y siégea pas longtemps, ayant remis sa démission le 6 novembre 1848. Jusque là, il avait voté avec la droite : *pour* le rétablissement du cautionnement, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *pour* l'impôt proportionnel, *contre* l'abolition de la peine de mort et *contre* le droit au travail. Il resta, dans ses dernières années, étranger à la politique. César Bacot était officier de la Légion d'honneur.

BACOT DE ROMAND (CLAUDE-RENÉ, BARON) frère du précédent, député de 1815 à 1830, né à Paris, le 9 octobre 1782, mort à Vernou (Indre-et-Loire), le 29 mars 1853, fut nommé de bonne heure auditeur au Conseil d'Etat, après d'intéressants voyages en Allemagne et en Italie. Préfet d'Indre-et-Loire en 1814, il conserva ce poste sous la première Restauration, demanda un congé pour motif de santé au retour de l'île d'Elbe, mais se rendit à Paris où il attendit le retour de Gand ; il fut alors nommé préfet de Loir-et-Cher, et, le 22 août 1815, élu député par le collège du département d'Indre-et-Loire,

avec 119 voix sur 190 votants et 244 inscrits. Il vota docilement et silencieusement avec la majorité, fut créé baron, le 16 mai 1816, à la signature de son contrat de mariage avec Mlle de Romand, puis préfet de Vaucluse, le 19 février 1817.

Le 6 mars 1824, le même collège d'Indre-et-Loire l'élut à la Chambre des députés par 111 voix, sur 201 votants et 246 inscrits. A la séance du 17 février 1825, lors de la discussion du milliard des émigrés, il exposa que la Chambre ne pouvait pas se contenter d'une estimation arbitraire des biens enlevés aux émigrés, et demanda que toutes les confiscations subissent une règle uniforme d'estimation basée sur la contribution foncière actuelle.

Il fut encore réélu, le 24 novembre 1827, par 111 voix, comme aux élections de 1824, sur 205 votants et 231 inscrits. Il a publié à Tours, en 1823, un ouvrage qui n'est pas sans valeur, sous le titre : *Observations administratives*.

BACQUIAS (VERLE-MARIE-JOSEPH-EUGÈNE), député de 1881 à 1885, né à Essoyes (Aube), le 18 avril 1825, mort à Essoyes, le 17 juillet 1888, était docteur en médecine à Troyes depuis 1853, lorsqu'il fut choisi comme candidat républicain opportuniste, le 21 août 1881, dans la 1^{re} circonscription de cette ville ; il passa, au second tour de scrutin, avec 4,640 voix sur 9,061 votants et 14,226 inscrits, contre M. Boulhier, républicain, 3,741 voix. (Au premier tour, il avait eu pour adversaires trois candidats radicaux et deux monarchistes). Dans sa profession de foi, il s'engageait à « favoriser le développement des forces individuelles et des associations libres, sous l'égide de la loi. » Son rôle dans la législature fut peu important : il se contenta de voter avec le groupe de l'Union républicaine, auquel il appartenait, *pour* les crédits du Tonkin, *pour* le maintien de l'ambassadeur auprès du pape, *pour* le maintien du budget des cultes, et *contre* l'élection du Sénat par le suffrage universel.

Il ne fut pas réélu à la Chambre de 1885.

BADENS (GABRIEL-MARIE DUPAC, MARQUIS DE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Badens (Aude), le 22 octobre 1737, mort à Paris, le 29 avril 1829, fut envoyé par la noblesse de la sénéchaussée de Carcassonne, le 26 mars 1789, aux Etats-Généraux. Il siégea à droite, n'adopta pas les idées de la Révolution, et quitta d'ailleurs l'Assemblée le 10 février 1790, en se démettant de son mandat.

Il avait appartenu aux armées du roi comme officier d'infanterie.

BADON (ALPHONSE), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Valence (Drôme), le 4 décembre 1791, mort au Puy (Haute-Loire), le 28 décembre 1870. Il exerçait au Puy la profession de docteur en médecine lorsque, le 24 février 1848, il fut nommé maire de la ville. Le 23 avril 1848, élu représentant du peuple par le département de la Haute-Loire, avec 35,858 voix sur 54,302 votants et 72,701 inscrits, il alla siéger, dans l'Assemblée Constituante, sur les bancs de la majorité de droite, avec laquelle il vota jusqu'à la fin : *pour* le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, *pour* le maintien de la peine de mort, *pour* l'état de siège, *pour* l'impôt proportionnel, *pour* la proposition Râteau, *contre* la réduction de l'impôt du sel, *contre* la suppression de l'impôt des boissons, *contre* la mise en accusation du président et de ses ministres (11 mai 1849). Il vota

avec la gauche, *contre* les poursuites intentées à Caussidière pour les événements du 23 juin, et *pour* le blâme (14 mai 1849) de la dépêche Léon Faucher aux préfets. Il ne fut pas réélu à l'Assemblée législative, et quitta la vie politique. Badon était conseiller général de la Haute-Loire.

BADUEL dit **BADUEL D'OUSTRAC** (MARIE-JOSEPH-LÉON), député de 1877 à 1881, né à Laguiolle (Aveyron), le 18 mai 1843, appartient à une famille originaire d'Oustrac et qui compte parmi ses membres un évêque. Ancien sous-préfet de l'Empire, gendre de M. Mayran, sénateur bonapartiste, il était déjà membre du Conseil général de l'Aveyron, quand il fut élu député, le 28 octobre 1877, au second tour de scrutin par l'arrondissement d'Espalion, avec 8,356 voix sur 13,525 votants et 16,569 inscrits; il s'était présenté comme candidat bonapartiste. Son concurrent républicain, M. Devic, eut 5,059 voix. Au premier tour de scrutin, il avait lutté contre M. de Valady, député sortant légitimiste, candidat officiel du gouvernement; le 9 décembre 1871, mort à Paris, le 23 mars 1825, se livra dans sa jeunesse au goût qu'il avait pour les voyages, visita l'Angleterre en 1787 et 1788, puis l'Espagne, et rentra à Saint-Omer au commencement de la Révolution. Elu député du Pas-de-Calais à l'Assemblée législative, le 31 août 1791, par 397 voix sur 628 votants, il vota constamment avec la minorité modérée; dans la séance du 21 octobre 1791, il parla en faveur de la liberté des cultes, tout en demandant expressément que les registres de l'état-civil fussent enlevés au clergé et confiés aux officiers municipaux. Il fut un des sept députés, qui, le 20 avril 1792, votèrent contre la déclaration de guerre à l'Autriche; le 20 juin, lors de l'invasion des Tuileries, il resta auprès de Louis XVI pour le protéger contre les fureurs de la multitude. Découragé par les événements du 10 août, il partit pour l'Amérique, revint à Saint-Omer après le 18 brumaire et épousa Mlle de Montboissier, la petite-fille de Malesherbes. Elu député par le collège de département du Loiret, le 22 août 1815, au 2^e tour de scrutin, par 107 voix sur 206 votants et 281 inscrits, il fit partie de la minorité dans la Chambre introuvable, et renonça à la vie politique après cette législature. Baert-Duholant a publié plusieurs ouvrages, fruits des notes réunies dans ses voyages; le plus important est le *Tableau de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et des possessions anglaises dans les quatre parties du monde*, 4 vol. in-8^o avec cartes, figures (Paris, 1800).

BAERT-DUHOLANT (CHARLES-ALEXANDRE-BALTHAZAR-FRANÇOIS-DE-PAULE, BARON), député à l'Assemblée législative de 1791 et de 1815 à 1816, né à Saint-Omer (Pas-de-Calais), le 9 décembre 1751, mort à Paris, le 23 mars 1825, se livra dans sa jeunesse au goût qu'il avait pour les voyages, visita l'Angleterre en 1787 et 1788, puis l'Espagne, et rentra à Saint-Omer au commencement de la Révolution. Elu député du Pas-de-Calais à l'Assemblée législative, le 31 août 1791, par 397 voix sur 628 votants, il vota constamment avec la minorité modérée; dans la séance du 21 octobre 1791, il parla en faveur de la liberté des cultes, tout en demandant expressément que les registres de l'état-civil fussent enlevés au clergé et confiés aux officiers municipaux. Il fut un des sept députés, qui, le 20 avril 1792, votèrent contre la déclaration de guerre à l'Autriche; le 20 juin, lors de l'invasion des Tuileries, il resta auprès de Louis XVI pour le protéger contre les fureurs de la multitude. Découragé par les événements du 10 août, il partit pour l'Amérique, revint à Saint-Omer après le 18 brumaire et épousa Mlle de Montboissier, la petite-fille de Malesherbes. Elu député par le collège de département du Loiret, le 22 août 1815, au 2^e tour de scrutin, par 107 voix sur 206 votants et 281 inscrits, il fit partie de la minorité dans la Chambre introuvable, et renonça à la vie politique après cette législature. Baert-Duholant a publié plusieurs ouvrages, fruits des notes réunies dans ses voyages; le plus important est le *Tableau de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et des possessions anglaises dans les quatre parties du monde*, 4 vol. in-8^o avec cartes, figures (Paris, 1800).

BAFFOIGNE (LAURENT), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Tartas (Landes), le 11 février 1749, mort à Pau (Basses-Pyrénées), le 14 avril 1806. La Révolution fit de lui, au début, un administrateur du département des Landes; puis, le 5 septembre 1791, ce dé-

partement le députa à l'Assemblée législative, par 176 voix sur 276 votants. Il y passa inaperçu. Après le 18 brumaire, il entra dans la magistrature, fut nommé (6 prairial an VIII) président du tribunal criminel de Mont-de-Marsan, et, presque aussitôt, juge au tribunal d'appel de Pau. Il termina sa carrière comme conseiller à la Cour d'appel de cette ville. Il était chevalier de la Légion d'honneur du 25 prairial an XII.

BAGLIONI-ODDI (ALEXANDRE), député au Corps législatif de 1811 à 1815, né le 31 mars 1759, mort à une date inconnue, représenta au Corps législatif, sous le premier Empire, le département de Trasimène (chef-lieu Spolète), alors annexé à la France, et formé d'une partie du territoire des Etats romains.

BAGNEUX (PAUL-ZÉNOBLE-LOUIS-MARIE FROTTIER COMTE DE), député de 1827 à 1830, né à Goux (Vienne), le 26 mars 1783, mort au château de la Pélissonnière (Vendée), le 11 décembre 1858, était fils d'un gentilhomme poitevin qui n'émigra pas pendant la Révolution, et fut délégué par son département à Paris lors du sacre de l'empereur Napoléon, remarquant, dit un biographe, la bonne mine du jeune de Bagnoux qui suivait la députation, lui offrit un brevet de lieutenant dans la garde. Son père refusa alors; mais en 1811, il le fit entrer dans la carrière administrative comme auditeur au Conseil d'Etat. Il fut appelé bientôt, en cette qualité, à faire partie de la commission des magistrats du Rhin, dont les fonctions consistaient à veiller, de la source du fleuve à son embouchure, aux intérêts qui concernaient le cours du Rhin, alors français. Pendant les Cent-Jours, le comte de Bagnoux, abandonnant la cause de l'Empire, prit parti dans le soulèvement de la Vendée et assista à l'affaire de Rocheservière, où les Vendéens furent battus par le général Lamarque.

Au retour de Gand, Louis XVIII nomma M. de Bagnoux sous-préfet de Bourbon-Vendée. Par une ordonnance royale du 17 avril 1816, il devint membre du Conseil général de la Vendée, et, par une autre de 1822, il fut nommé à la préfecture des Côtes-du-Nord, qu'il quitta pour celle de Maine-et-Loire, le 1^{er} novembre 1826. Le 27 février 1827, il fut élu par le collège du département des Côtes-du-Nord, avec 117 voix sur 173 votants et 205 inscrits, membre de la Chambre des députés. Il y siégea dans les rangs de la majorité royaliste et ministérielle jusqu'en 1830.

Fait chevalier de la Légion d'honneur en 1824 et officier en 1829, il allait être promu à la pairie quand arriva la Révolution de juillet. Préfet de Maine-et-Loire, il avait fermé l'entrée de la ville d'Angers, le 6 juin 1830, à une immense démonstration en l'honneur des députés de l'opposition, MM. d'Andigné de la Blanchaye et Guilhem. Après juillet, il se rejeta dans le mouvement légitimiste, et quand la duchesse de Berry débarqua sur les côtes de Provence, elle adressa à M. de Bagnoux des lettres patentes écrites de sa main, datées de Massa, le 6 mars 1832, où elle le nommait commissaire extraordinaire en la province du Poitou. Lors que la partie fut perdue, il se tint caché quelque temps pendant que le président du tribunal de Fontenay rendait contre lui une ordonnance qui le déclarait rebelle à la loi. Mais en 1833, il se présenta de lui-même devant le jury de Bourbon-Vendée, qui l'ac-

quitta. Depuis lors, il vécut en dehors des préoccupations politiques.

BAGNEUX (LOUIS-CHARLES-ALFRED FROTIER, COMTE DE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Amiens (Somme), le 10 septembre 1816, était un riche propriétaire de Limesy (Seine-Inférieure). Longtemps membre du Conseil général de ce département, il fut élu à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, dans la Seine-Inférieure, le 12^e sur 16, par 77,226 voix (120,899 votants, 203,718 inscrits); il siégea à droite, sans jamais monter à la tribune, se fit inscrire au cercle des *Réservoirs*, et vota : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* la démission de Thiers, *pour* la loi sur les maires, *pour* le ministère de Broglie, *contre* le retour du parlement à Paris, *contre* la dissolution de l'Assemblée, *contre* les propositions Périer et Wallon et *contre* les lois constitutionnelles.

BAGOT (JEAN-LOUIS), député à l'Assemblée législative de 1791, né aux Mauchamps, en Tréguenx (Côtes-du-Nord), en 1728, mort à Saint-Brieuc, le 28 février 1791, d'une famille d'officiers municipaux de Saint-Brieuc, fut d'abord chirurgien de marine et docteur-médecin en réputation à Saint-Brieuc. Nommé par le roi, en 1789, un des trois commissaires chargés de l'organisation du département, maire de Saint-Brieuc le 8 février 1790, il fut élu député des Côtes-du-Nord à l'Assemblée législative, le 11 septembre 1791, par 241 voix sur 388 votants. Il siégea parmi les modérés et lors de la proposition des lois répressives contre les prêtres qui refusaient le serment, demanda (séance du 20 octobre 1791) de limiter la répression à ceux qui troubleraient l'ordre public, ajoutant « qu'il serait injuste et indigne des législateurs de la France d'opprimer des citoyens sous un prétexte aussi léger que l'incompatibilité des opinions. » Fort hostile au régime de la Terreur, il quitta la vie politique à la fin de la Législative, revint à Saint-Brieuc exercer la médecine et mourut des suites d'une maladie contractée dans son service à l'hôpital de cette ville.

BAIGNOUX (PIERRE-PHILIPPE), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Blois (Loir-et-Cher), le 1^{er} mai 1852, mort à Tours (Indre-et-Loire), le 3 janvier 1848, était homme de loi à Tours, et fut nommé, à la Révolution, administrateur du district. Le 31 août 1791, le département d'Indre-et-Loire l'envoya, par 163 voix sur 331 votants, à l'Assemblée législative, où il fit partie du Comité des contributions. Le 13 novembre 1791, il prit la parole, pour annoncer qu'une insurrection venait d'éclater à Tours à l'occasion de l'ouverture d'une église par des prêtres non assermentés; en mars 1792, il intervint pour la fixation de la contribution foncière au sixième du revenu net; le 16 mai suivant, il fit décréter la suppression des rentes apanagées accordées aux princes frères du roi, et ordonna la vente de leurs biens, avec conversion en rente viagère au profit de leurs créanciers; il fit voter les crédits nécessaires aux paiements des rentiers de Paris. Après le 10 août, il contribua à l'adoption de l'acte d'accusation contre Barnave et Alexandre Lameth, prévenus de complicité avec la cour dans ses projets contre la liberté du peuple, et obtint le paiement des gages des

anciens serviteurs du roi et des princes, qui s'étaient engagés comme volontaires.

Il fit aussi refuser des brevets d'invention aux auteurs de projets financiers, afin de ne créer aucun privilège en une matière si importante pour l'intérêt général.

Revenu à Tours à la fin de la législature, Baignoux fut nommé magistrat de sûreté et juge. Il a publié quelques ouvrages sur des sujets assez divers : *Plan de Géographie méthodique et universelle* (Paris, 1784), *Traité de la Sphère* (Paris, même date), *Gustave Wasa ou la Suède délivrée* (3 vol. Tours 1822), ainsi que des traités sur l'algèbre, l'économie politique, etc.

BAIHOUT (CHARLES), membre de la Chambre des députés depuis 1877, ministre des travaux publics en 1886, né à Paris, le 2 avril 1843, fit ses études au lycée de Versailles, entra en 1862 à l'École polytechnique et suivit les cours de l'École des mines. Avant donné sa démission d'ingénieur, il fixa sa résidence à Mollans, près de Lure (Haute-Saône). Aux élections du 14 octobre 1877, il fut nommé, comme candidat républicain, député de la 1^{re} circonscription de Lure, par 9,394 voix sur 16,368 votants et 18,935 inscrits, contre le député conservateur sortant, M. Desloge. M. Baihout se fit inscrire au groupe de l'Union républicaine, s'attacha à la politique opportuniste, vota les poursuites contre les ministres du Seize Mai, et s'occupa surtout des questions de travaux publics, sur lesquelles il prit plusieurs fois la parole. Avec la gauche de la Chambre, il se prononça :

Le 20 janvier 1879, *pour* l'ordre du jour de confiance en faveur du ministère Dufaure (interpellation Sénard);

Le 30 janvier, au Congrès, *pour* l'élection de M. J. Grévy à la Présidence de la République;

Le 21 février, *pour* l'amnistie partielle proposée par le gouvernement et par la Commission;

Le 5 juin, *pour* l'invalidation de l'élection Blanqui;

Le 16 mars 1880, *pour* l'ordre du jour Devès en faveur du gouvernement *pour* l'application des lois existantes aux congrégations;

Le 8 février 1881, *pour* le rétablissement du divorce;

Le 19 mai, *pour* l'article 1^{er} de la proposition Bardoux (rétablissement du scrutin de liste).

Réélu le 21 août 1881, avec 9,207 voix contre 5,953 à M. de Raincourt, monarchiste, sur 15,274 votants et 19,154 inscrits, il continua de siéger au groupe de l'Union républicaine, se montra très favorable à la politique de Gambetta, et fut nommé, l'année d'après (10 août 1882), sous-secrétaire d'Etat au ministère des travaux publics dans le cabinet Duclerc; il entra avec le même titre dans le ministère Ferry du 21 février 1883, et défendit à la Chambre et au Sénat les conventions avec les grandes compagnies de chemins de fer. En août 1884, il répondit au nom du gouvernement à l'interpellation Raspail sur la circulaire des compagnies d'Orléans et de Lyon interdisant à leurs employés de faire partie des conseils électifs, et montra que l'Etat n'avait, à ce point de vue, aucune action sur les compagnies, maîtresses d'ailleurs de se réserver l'emploi et le contrôle du temps de leurs employés. Il tomba, le 28 mars 1885, avec le ministère. Il avait, dans le cours de la législature 1881-1885, constamment marché d'accord avec son chef de file, M. Jules Ferry, et avait voté, *pour* les crédits de l'expédition

du Tonkin, *pour* le maintien de l'ambassadeur auprès du pape, *pour* le maintien du budget des cultes et *contre* l'élection des sénateurs par le suffrage universel. Rapporteur du budget des postes et télégraphes, il prit la défense du ministre, M. Cochery, dont les procédés de comptabilité avaient été l'objet de certaines attaques. Il se représenta au renouvellement du 4 octobre 1885 dans le département de la Haute-Saône. Malgré l'ardente campagne menée contre sa candidature par la presse intransigeante, au sujet de sa participation dans l'administration de la « Société des pêcheries françaises, » alors en triste état, il n'en fut pas moins réélu à la nouvelle Chambre, au scrutin de liste, le 1^{er} sur 5, par 36,513 voix (71,598 votants, 87,067 inscrits.) Il reprit place sur les mêmes bancs, et fit partie de l'Union des gauches, où il est encore inscrit. Le 7 janvier 1886, il fut appelé par M. de Freycinet au ministère des travaux publics. En mars, dans l'affaire de Decazeville, M. Baïhaut fut interpellé par M. Basly, puis par M. Camélinat, qui posa la question sur le terrain de la déchéance de la Compagnie des houillères de l'Aveyron, toute la responsabilité des événements remontant, d'après lui, à une affiche « séditeuse », qui réduisait de 10 centimes le prix de la bannette de charbon extraite par le mineur. De plus, l'orateur accusait le gouvernement de mettre ses baïonnettes au service du capital contre le prolétariat. M. Baïhaut répondit, le 11 mars, en protestant contre ce langage : « Il y a quelques jours, dit-il, lors de l'interpellation de M. Basly, je répondais au sentiment de la Chambre en fêtrissant le meurtre de Watrin. Aujourd'hui, en présence du langage de M. Camélinat, qui s'est efforcé par une audacieuse intervention des rôles de rendre le gouvernement responsable de la prolongation de la grève, j'ai la conviction, j'ai conscience d'être de nouveau votre interprète en portant un jugement sévère, au nom de la dignité de cette assemblée, contre l'attitude de certains membres de cette Chambre. »

Un incident assez vif s'ensuivit. M. Baïhaut termina en se déclarant opposé à la déchéance des sociétés actuelles, « parce qu'elle ne résoudrait rien. » Le lendemain, 12 mars, il reconnut cependant la nécessité de réviser la législation minière, déclara qu'il y avait lieu « de s'inspirer des dispositions contenues dans les législations étrangères, qui sont plus récentes que la nôtre, » et prit, au nom du gouvernement, l'engagement de déposer un projet de loi relatif à cette réforme. Finalement, la Chambre adopta, le 3^e jour de la discussion, un ordre du jour de MM. Steeg, Barodet et Remoiville, que le ministère accepta. L'affaire de Decazeville revint au mois d'avril. M. Maillard ayant de nouveau interpellé le gouvernement, à propos de l'arrestation de MM. Duc-Quercy et Jules Roche, et s'étant plaint, d'autre part, du refus d'un ingénieur en chef d'admettre les délégués grévistes à descendre avec lui dans la mine, M. Baïhaut renouvela ses déclarations précédentes contre tout projet de déchéance de la compagnie; il déclara aussi qu'aucun texte de loi ne permettait de lui imposer un arbitrage entre elle et ses ouvriers mineurs. La Chambre lui donna raison; (la droite se joignit à la plus grande partie de la gauche pour former la majorité.) M. Baïhaut eut à s'occuper encore, comme ministre, des études faites par la Commission parlementaire des chemins de fer c. à v. de l'établissement, à Paris, d'un « chemin de fer métropolitain ». Le 2 novembre 1886,

mécontent de la politique suivie par la majorité des membres du cabinet Freycinet, qui semblait depuis quelque temps incliner davantage vers le radicalisme, il donna sa démission et fut remplacé deux jours après par M. Edouard Milaud, sénateur.

Dans la dernière législature, M. Baïhaut a voté :

Le 3 décembre 1886, *contre* l'amendement Colfavru portant suppression des sous-préfets;

Le 17 mai 1887, *pour* la résolution de la Commission du budget réclamant des économies (chute du ministère Goblet);

Le 19 novembre, *contre* la discussion immédiate de l'interpellation Clémenceau (chute du ministère Rouvier);

Le 31 mars 1888, *contre* l'urgence sur la proposition Pelletan relative à la révision (chute du ministère Tirard);

Le 11 février 1889, *pour* le rétablissement du scrutin uninominal;

Le 14 février, absent par congé lors du scrutin sur l'ajournement indéfini du projet de révision des lois constitutionnelles (chute du ministère Floquet);

Le 14 mars, a voté *pour* la demande en autorisation de poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes;

Le 2 avril, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse;

Le 4 avril, *pour* la demande en autorisation de poursuites contre le général Boulanger.

BAILLARDEL. Voy. LAREINTY (BARON DE).

BAILLE (PIERRE-MARIE), membre de la Convention, né à Marseille en 1750, mort dans les prisons de Toulon en septembre 1793, embrassa avec ardeur les idées de la Révolution, et était administrateur des Bouches-du-Rhône, quand il fut élu, le 7 septembre 1792, membre de la Convention par ce département, avec 676 voix sur 702 votants. Il siégea à la Montagne, et, lorsqu'on discuta la question de savoir si Louis XVI était justiciable de la Convention, il demanda qu'il fut jugé dans huit jours. Dans le procès du roi, il vota pour la mort, contre l'appel au peuple et contre le sursis. Le 25 août 1793, il fut chargé de faire exécuter, dans le midi, les décrets relatifs à la levée en masse; c'est ainsi qu'il se trouva à Toulon, lorsque les Anglais s'emparèrent de cette place. Fait prisonnier et sommé de crier : Vive Louis XVII! il répondit : « Je n'ai pas voté la mort du tyran pour voir régner son fils. » Il fut incarcéré; quelques jours après, on le trouva étranglé dans sa prison.

BAILLEUL (ANTOINE-LOUIS-PHILIBERT), député à la Constituante de 1789 et au Conseil des Cinq-Cents, né à la Ferté-Bernard (Sarthe), le 7 octobre 1751, mort en 1807, avait été avocat, puis président du tribunal de l'élection de Bellême avant la Révolution. Élu, le 9 avril 1789, député du Tiers-Etat aux Etats-Généraux par le bailliage du Perche, il ne prit jamais la parole, et fut presque constamment absent. Il n'en fut pas moins élu député de l'Orne au Conseil des Cinq-Cents, le 27 germinal an VII, en fut exclu en raison de sa modération silencieuse, après le 18 fructidor, et revint vivre ignoré dans son pays natal.

BAILLEUL (JACQUES-CHARLES), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et membre du Tribunal, né à Brettville

(Seine-Inférieure), le 12 décembre 1762, mort à Paris le 16 mars 1843, fils de cultivateur, reçut une sérieuse éducation et fut avocat au parlement de Paris, jusqu'à la suppression des parlements en 1790. Il revint dans son pays d'origine, exerça la profession d'avocat à Montivilliers, puis au Havre, où il fut nommé juge de paix, et fut élu, le 8 septembre 1792, membre de la Convention par le département de la Seine-Inférieure à la pluralité des voix. Il fut du petit nombre des modérés. Dans le procès de Louis XVI, au 3^e appel nominal, il motiva ainsi son vote : « Si l'esprit de vengeance vous anime, songez que devant la postérité, l'illusion cessera et les passions disparaîtront. Le but de la Convention nationale est de faire le bonheur du peuple : avec une armée formidable et la tête de Louis, vous aurez la paix. Ne vous privez donc point d'un otage qui peut concourir à l'affermissement de la République. Je vote pour la détention, et je dépose mes motifs sur le bureau. » Le 31 mai, lors de la mise en accusation des Girondins, il défendit l'inviolabilité de la représentation nationale, et signa, quelques jours après, la protestation des 73. Proscrit en octobre, il fuyait lorsqu'il fut reconnu, à Provins, par son collègue Dubouchet qui s'y trouvait en mission. Dubouchet le fit arrêter, lui fit mettre les fers aux pieds et aux mains (Bailleul l'appela plus tard, dans un de ces livres, son *maréchal-ferrant*) et le renvoya à Paris où il fut enfermé à la Conciergerie avec les 22 Girondins qui allaient être bientôt jugés et exécutés.

Bailleul eut à subir une longue procédure, comparut successivement devant le tribunal révolutionnaire, puis devant les Comités de salut public et de sûreté générale, fut promené de prison en prison, et enfin remis en liberté au bout de seize mois. Il rentra à la Convention (décembre 1794), y prit à toute occasion la défense des collègues qui avaient été arrêtés comme lui, et, devenu membre du Comité de salut public, fit poursuivre à son tour les plus turbulents terroristes. Le 23 vendémiaire an IV, plusieurs départements l'éluèrent au Conseil des Cinq-Cents; il opta pour la Seine-Inférieure. C'est lui qui présida l'Assemblée le jour de l'inauguration du Palais-Bourbon, appelé alors Maison de la Révolution, et dont les architectes, Gisors et Lecomte, venaient de transformer en salle de séance les grands salons de réception (1795). Appelé au Tribunal lors de sa création, le 4 nivôse an VIII, il s'y occupa surtout de questions de finances; mais l'indépendance de son caractère l'en fit sortir, à la première élimination de 1802; il obtint en 1804 le poste de directeur des droits-réunis dans le département de la Somme, et il s'y maintint jusque sous la seconde restauration. Bailleul a publié un grand nombre d'ouvrages sur la géographie, la politique, les finances; Quérard, dans la *France Littéraire*, en cite plus de cinquante; il a composé aussi quelques comédies, et a collaboré au *Journal du Commerce*, fondé par son frère Antoine, imprimeur-libraire à Paris, et qui fusionna en 1816 avec le *Constitutionnel*.

BAILLION (JEAN-ANTOINE-JOSEPH), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif du premier Empire, né au Quesnoy (Nord), le 11 janvier 1756, mort au Quesnoy le 2 mai 1815, fut élu maire du Quesnoy, le 25 germinal an VII, membre du Conseil des Anciens par le département du Nord; il n'y prit jamais la parole, adhéra au coup d'état de Bonaparte, qui

le fit entrer au Corps législatif, le 4 nivôse an VIII; il y siégea jusqu'en 1815, et vota docilement pour le gouvernement impérial, qui, par une décision du Sénat conservateur, en date du 8 mai 1811, l'avait maintenu dans ses fonctions de député.

BAILLIOT (CLAUDE), député de 1828 à 1833 et pair de France, né à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), le 12 août 1771, mort à Paris, le 15 décembre 1836, était, lors de sa première élection à la Chambre des députés, agent de change à Paris et conseiller général de Seine-et-Marne. Le 3^e arrondissement électoral de ce département (Melun) lui donna, le 21 avril 1828, 232 voix sur 330 votants et 409 inscrits. Le vicomte Emmanuel d'Harcourt n'en obtint que 66. Bailliot, élu comme candidat libéral, s'assit au centre gauche, vota contre les ministères Villèle et Polignac, signa l'adresse des 221, et, réélu le 3 juillet 1830, prononça la déclaration de la vacance du trône et la déchéance de la branche aînée des Bourbons. Il adhéra, le 11 août, au gouvernement du roi Louis-Philippe, et vota, jusqu'en 1834, avec la majorité ministérielle, notamment dans le procès de la *Tribune*. Le 15 avril 1834, il devint pair de France, et termina à la Chambre haute sa carrière politique. Il était commandeur de la Légion d'honneur.

BAILLOD (JEAN-PIERRE, BARON) député de 1830 à 1834, né à Songieu (Ain), le 20 août 1771, mort à Valognes (Manche), le 1^{er} mars 1853, s'engagea en 1792 dans le 11^e bataillon de l'Ain, et eut un avancement rapide pendant les guerres de la Révolution. Officier de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, il passa adjudant-commandant en mars 1807, et, cinq mois après, général de brigade; commandeur de la Légion d'honneur en avril 1809, il fut créé baron de l'Empire le 3 mai suivant, fut appelé au commandement du département de la Manche en novembre 1811, et envoyé au camp de Boulogne en mars 1812. Le 23 novembre 1813, Napoléon signa son contrat de mariage avec Mlle Guyard. Il fut chargé une seconde fois, en janvier 1814, de commander le département de la Manche, et, en mai 1815, fut mis à la tête des 14^e et 15^e divisions militaires. Il avait été blessé aux batailles d'Eylau, d'Essling et de Leipzig. Après la chute de Napoléon, il subit le sort des officiers de l'armée de la Loire et se retira à Valognes.

Le 3 juillet 1830, le collège du département de la Manche l'envoya à la Chambre des députés, par 179 voix sur 339 votants et 392 inscrits; le 3 juillet 1831, il fut réélu par le 4^e collège électoral de la Manche (Valognes) avec 279 voix sur 389 votants et 578 inscrits, contre M. Sivarid de Beaulieu (74 voix). Il siégea à côté du général Lamarque, son ancien compagnon d'armes. Retraité comme général de division, le 7 janvier 1824.

BAILLOT (ETIENNE-CATHERINE), député à la Constituante de 1789, né à Ervy-sur-Aube (Aube), le 25 novembre 1739, mort à Ervy-sur-Aube, le 15 avril 1825, était avocat au bailliage de Troyes, lorsqu'il fut élu par ce même bailliage, le 6 avril 1789, député du Tiers-Etat aux Etats-Généraux, par 139 voix sur 174 votants.

Partisan de la Constitution, il siégea à la gauche modérée et, après la législature, fut élu, le 16 mars 1791, juge au tribunal de cassation, qu'il quitta cinq ans après pour se retirer à la campagne et s'occuper d'études historiques